

LA «NOUVELLE» FAÇADE SCIENTIFIQUE DES ALCOOLICIERS :

La FRA - la Fondation pour la Recherche en Alcoologie

Association
Addictions
France



DÉCRYPTAGES N° 19

*Bernard BASSET
Alain RIGAUD
Franck LECAS*

OCTOBRE

20
16



OCTOBRE 2016 Numéro 19

LA «NOUVELLE» FAÇADE SCIENTIFIQUE DES ALCOOLIERES



La FRA - la Fondation *Bernard BASSET*

pour la Recherche *Alain RIGAUD*

en Alcoologie *Franck LECAS*

| | |
|--|----|
| Les buts d'une transformation | 6 |
| Un contexte propice à l'offensive des alcooliers | 6 |
| Le programme de recherche bien balisé de la FRA | 7 |
| Des sujets toujours politiquement exclus | 8 |
| La puissance de l'argent comme légitimité | 9 |
| La charte éthique et l'indépendance des chercheurs | 10 |
| Une composition ad hoc du comité scientifique | 10 |
| Les parrains de la FRA : une opacité organisée | 11 |
| Rapport d'activité (minimale) | 12 |
| Conclusion : nouvel emballage, vieilles recettes | 13 |

Le lobby de l'alcool, tout comme le lobby du tabac, et sur le même modèle, a développé depuis des décennies une stratégie d'influence qui repose notamment sur une présence partout où le sujet de la consommation d'alcool et de ses effets peut être évoqué. Cette occupation du terrain, pourrait-on dire, vise à prévenir ou atténuer une présentation négative des boissons alcooliques qui aurait un impact commercial. Ainsi le lobby de l'alcool en France a investi depuis 1971 le champ scientifique en créant son propre organisme, l'Institut de Recherches Scientifiques sur les Boissons (IREB)⁶. Aujourd'hui, cette façade scientifique des alcooliers se transforme et devient la Fondation pour la Recherche en Alcoologie (FRA). Il importe donc d'analyser les butspoursuivis par cette évolution et ses conséquences.

6 • Cf. *Décryptages* n° 7 : « L'IREB, la façade scientifique des alcooliers », octobre 2015.

Les buts d'une transformation

Comme toute organisation qui a vieilli, l'IREB a éprouvé la nécessité de rajeunir son image. Cette transformation suit ainsi les lois du marketing afin de se présenter comme une nouvelle institution, plus moderne, plus en phase avec son temps.

Mais c'est aussi une opération de recherche d'une nouvelle respectabilité. En se plaçant «*sous l'égide de la Fondation de France*», la FRA souhaite bénéficier de l'aura d'une institution philanthropique reconnue et respectée pour son investissement social.

Dans la pratique, ce lien avec la Fondation de France se traduit essentiellement par une présence au sein du conseil scientifique de la FRA, mais sans référence explicite à des valeurs telles que celles portées depuis sa création par la Fondation de France : «*Fracture sociale, précarité, intégration sociale, chômage... : les questions de société qui émergent constituent aujourd'hui le cœur de notre action*»².

Pour un lobby dont l'activité entraîne des dommages sanitaires et sociaux considérables, notamment chez les plus démunis, s'abriter à peu de frais derrière la Fondation de France est un bénéfice certain en termes d'image.

Un contexte propice à l'offensive des alcooliers

L'offensive parlementaire de 2015 pour en finir avec la loi Evin a montré la puissance (et incidemment les ressources financières) des alcooliers qui profitent de toutes les opportunités dans une société indécise où les repères sociaux sont de plus en plus fragiles. Les valeurs éthiques cèdent du terrain face à celles de la finance et de l'économie. Le marketing se suffit de plus en plus à lui-même.

C'est dans ce contexte que les organismes historiques du lobby de l'alcool opèrent un relookage. Tout comme Entreprise et Prévention est devenu *Avec Modération !*, l'IREB s'efface devant la *Fondation pour la Recherche en Alcoolologie*.

Cette offensive est d'autant plus facile que les crédits publics pour la recherche en alcoolologie comme pour la prévention des conduites addictives sont en baisse constante, du fait à la fois de la crise économique et d'une évolution générale de désengagement du rôle de l'Etat.

2 • [Site de la Fondation de France](#)

Le programme de recherche bien balisé de la FRA

Le site de la FRA expose le programme de recherche de l'organisme, et le moins qu'on puisse en dire est qu'il ne diffère pas sensiblement de celui de feu l'IREB. Ainsi, on peut lire que «*Le programme de recherche établi par le comité scientifique a pour but d'étudier les parcours de consommation d'alcool, de l'expérimentation à la dépendance (« entrée ») et de la dépendance à l'abstinence ou à la consommation maîtrisée (« sortie »), ainsi que les facteurs de risque ou de protection.*» «*Ce programme pluriannuel impliquera à la fois des approches pluridisciplinaires chez l'humain (sciences humaines et sociales : enquêtes, épidémiologie dynamique avec suivi longitudinal des sujets depuis l'adolescence jusqu'au jeune adulte, sociologie, psychologie ; sciences biomédicales : polymorphismes géniques, épigénétique, endocrinologie, etc.) et des études sur des modèles animaux validés.*».

L'axe principal (unique ?) de la recherche est donc centré sur les parcours individuels des consommateurs d'alcool. La FRA met donc l'accent sur les facteurs individuels de consommation, les vulnérabilités propres à chaque individu, ou l'appartenance à un groupe social (jeunes, femmes).

Derrière la nouvelle façade scientifique des alcooliers pointe toujours la thèse du lobby de l'alcool : la responsabilité est avant tout celle du consommateur et non celle du produit, des producteurs et distributeurs d'alcool. Et si le consommateur est responsable, il n'est pas forcément coupable, cela peut venir de ses gènes, de sa biologie personnelle ou de son contexte de vie familial et/ou social. Les priorités de recherche de la FRA ne se différencient en rien de celles de l'IREB. Elles viennent ainsi en appui à une stratégie globale qui vise à exonérer les alcooliers de toute part de responsabilité dans les dommages sanitaires et sociaux considérables liés à la consommation d'alcool.

Dans la même ligne que l'IREB, la FRA développera donc son soutien aux champs de la recherche qui confortent cette thèse :

- les neurosciences,
- la biologie, la physiopathologie, le métabolisme de l'alcool,
- la génétique, dont les facteurs prédictifs individuels d'abus et de dépendance, et l'environnement familial ou proche des personnes, la vulnérabilité sociale, les relations interpersonnelles...,
- les données d'observation sur la consommation,
- la culture, l'histoire, la créativité, l'art et la littérature, la politique, l'éthique, l'économie...,
- les populations spécifiques (jeunes, femmes) et les situations à risques (conduite, travail, grossesse).

Des sujets toujours politiquement exclus

Les premiers appels d'offres de la FRA³, dans la stricte continuité de l'IREB, excluent de fait les recherches sur la prévention.

Cette exclusion a une conséquence automatique : la FRA, comme l'IREB auparavant, ne soutiendra pas de recherches ou d'études qui pourraient mettre en cause la responsabilité collective dans les dommages liés à la consommation d'alcool. En effet, s'aventurer sur ce terrain conduirait à s'interroger sur les mesures de prévention les plus efficaces, pour lesquelles la littérature scientifique est déjà fournie⁴, mais moins favorable aux thèses du lobby de l'alcool :

- la limitation du marketing et de la publicité est une mesure efficace et efficiente ;
- les mesures visant à limiter l'accès à l'alcool sont efficaces : en premier lieu l'augmentation des prix dont l'efficacité est maximale ; l'encadrement réglementaire de la vente d'alcool (interdictions partielles ou totales en certains lieux ou certaines circonstances) ; la restriction des points de vente ou horaires est très efficace chez les jeunes, ainsi que la fixation d'un âge minimum pour acheter de l'alcool.

On comprend aisément que ce champ soit d'emblée exclu pour la FRA car il conduirait mécaniquement à proposer des politiques de prévention efficaces mais peu favorables au développement du commerce de l'alcool.

Si la consommation en population générale est abordée sous l'angle historique, culturel, etc., le lien entre le niveau global de consommation dans un pays et l'importance des conséquences sanitaires et sociales est soigneusement évité. La loi empirique de Ledermann documente la relation statistique, jamais démentie, entre le volume de consommation par habitant dans une population et le nombre des buveurs excessifs, et par voie de conséquence avec l'incidence des cancers, cirrhoses, démences alcooliques... Le lobby de l'alcool a toujours contesté ce lien statistique, parfaitement établi, pour une raison qui n'a rien à voir avec la science. Admettre cette relation de cause à effet amène à la conclusion que pour réduire les conséquences sanitaires et sociales, il faut avant tout diminuer la consommation d'alcool de l'ensemble de la population. Une conclusion évidemment impensable pour qui sont à l'origine de la transformation de l'IREB en FRA. C'est pourquoi, les axes de recherche de l'IREB hier et de la FRA aujourd'hui portent sur des populations ou situations circonscrites, délimitées (grossesse, jeunes, sécurité routière...) qui interféreront le moins possible avec le développement du secteur économique.

Pour la FRA, limiter les dommages, c'est avant tout limiter les dommages pour le lobby de l'alcool.

3 • <http://www.fondationrecherchealcoologie.org/appele-a-projets-2016/>

4 • Guillemont Juliette et al. « Interventions validées ou prometteuses en prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes : synthèse de la littérature », Santé Publique, 2013/N°1 Suppl. SI, p. 37-45.

La puissance de l'argent comme légitimité

Bien conscient de la suspicion légitime qui naît du financement de la recherche par un lobby, la Fondation pour la Recherche en Alcoologie feint de se désoler de la faiblesse des moyens consacrés à la recherche en Alcoologie dans notre pays.

Selon une étude qu'elle a réalisée elle-même auprès d'une quarantaine d'équipes de recherche, la FRA extrapole ses données à la France entière pour estimer que le financement de la recherche alcoologique française est d'environ 3,5 M€ annuellement, soit 5 centimes par habitant, soit beaucoup moins qu'aux USA et au Royaume Uni.

Cette étude⁵ et le communiqué de presse qui l'accompagne sont révélateurs de la stratégie poursuivie :

- En soulignant la différence d'investissement dans la recherche en alcoologie entre la France, les USA et le Royaume Uni, la FRA entend promouvoir sa propre raison d'être dans le paysage du financement de la recherche en France. En effet, il est peu probable que dans le contexte actuel, les crédits publics aillent en augmentant. Cette étude, sous couvert de déplorer la faiblesse des crédits consacrés à la recherche en Alcoologie, vise essentiellement à légitimer l'intervention de la FRA, et donc du lobby de l'alcool, sur le champ.
- La FRA ne précise pas, omission révélatrice, que les organismes de financement de la recherche qu'elle cite, aussi bien le National Institute on *Alcohol Abuse and Alcoholism* aux USA que *Alcohol Research UK* au Royaume Uni sont des établissements publics et non privés.
- Enfin, il est tout aussi surprenant que ce communiqué de presse n'évoque à aucun moment, par aucun mot, les dommages sanitaires et sociaux provoqués par l'alcool. Les mots « mortalité », « maladies », « cancer », « accidents » n'y figurent pas. Cette rédaction policée n'est évidemment pas innocente, la FRA, tout comme Vin & Société, évite le plus possible les mots qui pourraient entacher l'image des boissons alcooliques.

Par une de ses premières études, la FRA instrumentalise de fait la faiblesse du financement de la recherche en alcoologie dans notre pays pour en tirer un argument pour sa propre légitimité et, c'est implicite, pour les seuls axes de recherche qu'elle entend financer.

5 • Communiqué de presse de la FRA du 26 janvier 2016.

La charte éthique et l'indépendance des chercheurs

La charte éthique de la FRA précise que «L'indépendance de la recherche et des chercheurs est garantie par le comité scientifique de la Fondation pour la recherche en alcoologie».

Il est en effet essentiel de garantir l'indépendance des chercheurs pour que l'entreprise de lobbying ne soit pas trop grossièrement visible. C'est pourquoi la première étape a consisté à baliser le champ de recherche et à éviter les sujets dangereux. C'est le rôle du Comité scientifique, dont la plupart des membres étaient pour la plupart déjà membres du comité scientifique de l'IREB. Ils avaient ainsi déjà intégré le choix des priorités qui traçait des frontières implicites ou explicites afin de ne pas gêner la politique commerciale du lobby.

Dès lors, l'indépendance des chercheurs qui soumissionneraient aux appels d'offres de la FRA, peut être garantie. Les frontières des limites à ne pas dépasser par les chercheurs ont été tracées par le comité scientifique.

Elle pourra ainsi valoriser des études menées par des scientifiques de qualité indiscutable, mais sur des sujets qui sont peu ou pas dangereux pour la stratégie commerciale. La première présidente du conseil scientifique de la FRA, ancienne présidente du conseil scientifique de l'IREB, Mme Marie Choquet, peut ainsi déclarer que son indépendance scientifique n'a jamais été mise en cause. En effet, pourquoi le lobby alcoolier entraverait-il des recherches qui ne le gênent pas ?

L'IREB hier et la FRA aujourd'hui s'achètent ainsi les noms qui les valorisent et qui, indirectement, valorisent l'image du lobby de l'alcool et le dédouanent des conséquences de sa politique commerciale. C'est l'objectif principal de la FRA. On ne saurait trop mettre en garde les chercheurs intègres qui, en toute bonne foi, sont instrumentalisés à des fins qui n'ont rien à voir avec la recherche scientifique dans un contexte de pénurie des financements publics, particulièrement dans le champ de la recherche en alcoologie qui n'a jamais été prioritaire.

Une composition ad hoc du comité scientifique

La composition actuelle du Comité scientifique, sous la présidence de Philippe Gorwood qui a axé ses travaux sur la vulnérabilité individuelle face à l'alcool. C'est le champ que les alcooliers veulent privilégier car il soutient leur thèse principale, c'est l'individu, avec ses faiblesses propres, qui est principalement responsable de ce qui lui arrive, ce n'est pas l'alcool, donc pas non plus les alcooliers. Le comité comprend également un hépatologue, Patrice Couzigou, professeur émérite qui est donc compétent sur le champ de la physiopathologie et des maladies, et Philippe Rougier, professeur honoraire en oncologie digestive. Enfin, le Pr Raymund Schwan est psychiatre addictologue à Nancy et a travaillé, selon le résumé de ses travaux présentés par la FRA, sur

l'autonomisation («empowerment») des patients et leur qualité de vie. L'ancienne présidente de l'IREB, Marie Choquet, est toujours membre du comité scientifique

Tous ces chercheurs se sont donc inscrits dans la délimitation du champ de recherche balisé de la FRA, dans l'héritage direct de l'IREB, qui garantit que ne seront pas abordées des questions cruciales et dérangeantes sur la prévention collective face au risque alcool (rôle de l'encadrement par la loi et la réglementation, rôle du prix des produits et de la publicité...).

Les parrains de la FRA : une opacité organisée

Lors de l'annonce de la création de la FRA, on apprend que son président, Christian Lafage (dirigeant de Rémy Cointreau), et sa déléguée générale, Nicole Labeyrie, exerçaient les mêmes responsabilités à l'IREB. En revanche, les financeurs qui étaient publics pour l'IREB (Bacardi Martini France, Brasseries Kronenbourg, HEINEKEN France, Rémy Cointreau et Pernod-Ricard) deviennent occultes pour la FRA.

On comprend à travers les déclarations de Nicole Labeyrie à l'APM que, si les alcooliers sont bien toujours présents, «la volonté des fondateurs [est] de ne pas se dévoiler». L'explication avancée est qu'«une entreprise préfère donner anonymement pour éviter qu'on croit que ses salariés sont alcooliques».

Il est évident que cette explication alambiquée revient en fait à justifier l'opacité des financements et à dissimuler, sous couvert de respect de l'anonymat des donateurs, une entreprise de lobbying scientifique organisé.

Les industriels de l'alcool n'investissaient pas de manière désintéressée dans la recherche via l'IREB. La continuité est affirmée par l'équipe dirigeante, et les intérêts en jeu également. Sous une nouvelle forme, d'apparence plus «clean», ils poursuivent leur objectif de positionnement comme des acteurs légitimes sur le champ scientifique en évitant soigneusement les sujets risqués. Ils ont ainsi une politique d'orientation de la recherche en alcoologie qui leur convient, d'autant plus facilement que les crédits publics font défaut.

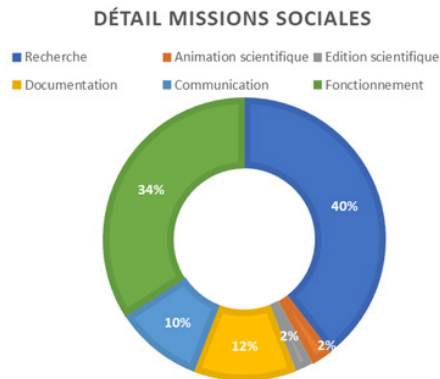
Avec la création de la FRA, les alcooliers cherchent à accroître leur visibilité et leur respectabilité. Mais c'est un bien mauvais signe que de commencer par cacher les financeurs à l'origine de cette manœuvre.

Incidentement, le statut de fondation donne plus de facilités que l'IREB pour le recueil de fonds ainsi que des avantages fiscaux.

La FRA est le nouvel appendice du lobby de l'alcool sur le champ scientifique, tout comme Avec Modération ! l'est sur le champ de la prévention. Ses parrains sont, sans surprise, en grande partie les mêmes, aussi influents mais moins directement visibles. Le but est de contester et de délégitimer les recherches et les actions indépendantes des acteurs de santé.

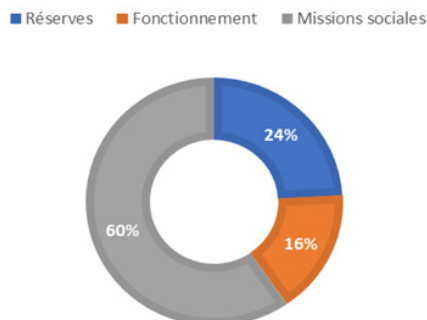
Rapport d'activité (minimale)

Le rapport d'activité 2016 de la FRA nous renseigne sur l'affectation de ses ressources par rapport à un budget total de 977 850 €. Le montant des fonds alloués à la mission a été de 741 750 € car 236 100 € ont constitué des réserves et 159 250 € ont été consacrés au fonctionnement de la structure. Soit, selon l'illustration de la FRA, une décomposition du budget de la manière suivante :



Les missions sociales correspondent aux missions de la FRA dont l'exécution est précisée dans le rapport :

BUDGET TOTAL 2016



On retrouve là encore des dépenses de fonctionnement (198 950 €) qui s'ajoutent aux précédentes, soit un total des dépenses de fonctionnement de 358 200 €, soit 48 % du budget total. Les dépenses de recherche proprement dites n'ont donc représenté que 32,5 % de l'ensemble des dépenses. Une structure très peu efficace pour le moins.

S'il fallait une illustration de l'objet véritable de la FRA, le rapport d'activité nous l'indique clairement : dans la réalité des financements, la priorité n'est pas à la recherche mais à un positionnement stratégique des alcooliers et à la communication sur un message : les alcooliers occupent le terrain (à peu de frais), et sans transparence sur leurs contributions respectives.

Conclusion : nouvel emballage, vieilles recettes

La Fondation pour la Recherche en Alcoologie qui succède à l'IREB n'en diffère guère. Mais l'intérêt essentiel de la constituer était de bénéficier de la légitimité de la Fondation de France, pas de changer les pratiques. La FRA n'est qu'un relookage et sa politique scientifique illustre aussi la règle d'airain :

On est toujours dépendants de ses financeurs

Cet adage éternel est la clé de l'analyse pour comprendre les motifs de création de la FRA, sa politique scientifique, sa recherche de légitimité, le tout en fonction des intérêts bien compris du lobby de l'alcool.

La fondation de la FRA, dans les modalités opaques qu'elle revendique, nous rappelle également un autre principe fondamental :

Il n'y a pas d'indépendance scientifique sans transparence sur les financements de la recherche

Décryptages N°18

Alcool : *Députés et sénateurs en mission*

Décryptages N°17

Terrorisme et tabagisme dans les lycées :
Les éléments du débat

Décryptages N°16

La bière championne de l'Euro :
Sport, sponsoring et publicité

Décryptages N°15

Alcool et Sport : *Les liaisons dangereuses*

Décryptages N°14

« Recettes Pompettes » :
Pochade ou incitation à l'ivresse ?

Décryptages N°14 bis

Le bidonnage dangereux :
« Recettes Pompettes » (Suite)

Décryptages N°13

Alcool : *Désinformation et fausses allégations*

Décryptages N°12

« Education au goût » et Educ'Alcool :
Les miroirs aux alouettes du lobby de l'alcool

Décryptages N°11

Vin & Société :
L'offensive contre la santé

Décryptages N°10

Dépistage du cannabis au lycée :
Les questions posées

Décryptages N° 9

Retour sur un fiasco médiatique :
La campagne publicitaire de Vin & Société

Décryptages N° 8

Décryptage de la com' des alcooliers :
Avec Modération !

Décryptages N° 7

La façade scientifique des alcooliers :
L'IREB

Décryptages N° 6

Alcool et santé :
Une préoccupation internationale

Décryptages N° 5

Les méthodes du lobby de l'alcool :
Ou comment inciter les jeunes à boire

Décryptages N° 4

La cible du lobby de l'alcool :
Les jeunes - Les raisons de la mise en cause de la loi Evin

Décryptages N° 3

Publicité sur les boissons alcooliques :
Les véritables objectifs du lobby de l'alcool

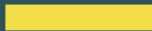
Décryptages N° 2

La loi Evin sur les boissons alcooliques :
de quoi parle-t-on ?

Décryptages N° 1

Le débat actuel de la loi Evin





Le lobby de l'alcool, tout comme le lobby du tabac, et sur le même modèle, a développé depuis des décennies une stratégie d'influence qui repose notamment sur une présence partout où le sujet de la consommation d'alcool et de ses effets peut être évoqué. Cette occupation du terrain, pourrait-on dire, vise à prévenir ou atténuer une présentation négative des boissons alcooliques qui aurait un impact commercial. Ainsi le lobby de l'alcool en France a investi depuis 1971 le champ scientifique en créant son propre organisme, l'Institut de Recherches Scientifiques sur les Boissons (IREB). Aujourd'hui, cette façade scientifique des alcooliers se transforme et devient la Fondation pour la Recherche en Alcoologie (FRA). Il importe donc d'analyser les buts poursuivis par cette évolution et ses conséquences.



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872 PAR LOUIS PASTEUR ET CLAUDE BERNARD
www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org
ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre, 75002 Paris • Tél. : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France

